

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Réf de l'action : ECF T211.PR indice 08 du 01/07/2021 - Version 1 de l'IFP COTARD

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Marchandises dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 T de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne ayant une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, souhaitant exercer une activité de transport de Marchandises dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif,
- Être titulaire du permis C ou CE ou C1 ou C1E en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire) du secteur Marchandise avant la fin de validité de la CQC (Carte de Qualification de Conducteur).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Bilan des connaissances relatives aux réglementations des transports et à la sécurité routière et aux techniques et comportement en conduite,
- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité,
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle. (Actualisation des connaissances),
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale. (Actualisation des connaissances),
- Service, logistique. (Actualisation des connaissances),
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport de marchandises ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou titulaire d'un diplôme du Transport de Marchandises de plus de 5 ans,
- - Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans.
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :
 - Email : formapro.beauvais@ecfcotard.fr, Tél : 0344029177



METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules de transport de marchandises adaptés à la formation,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.
- L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation :
- Test final d'auto-évaluation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- F.C.O pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur. Attestation de fin de formation.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : I58.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicu

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 35 heures
dont 40 % de pratique

